

CAMPING DE LA JAMONIERE **

129 route de la Bironnière – 85200 MERVENT

Tél. 02 51 00 26 29 / 06 20 17 18 54

Site : <http://camping-jamoniere.com/> – email : contact@camping-jamoniere.com

CONTRAT DE LOCATION 2022

Cette feuille est à compléter, à signer et à retourner au camping accompagnée de vos acomptes
(sans acomptes la réservation ne sera pas retenue). Voir conditions générales de réservation au verso de cette feuille.

NOM PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TEL. : PORTABLE : E-MAIL :

Choix de location : MOBILE-HOME

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants : Leurs âges :
Période de location : du au

Location disponible à compter de 16 heures, départ au plus tard à 11 heures.

Frais de dossier				10,00
Location			
Personne(s) supplémentaire(s)	x personnes	x nuits	10,00€	
Voiture(s) supplémentaire(s)	x voitures	x nuits	2,00	
Animal	x animaux	x nuits	2,00€	
Départ tardif			15,00€	
Location de draps*	X parures		10,00€	
Option ménage	50,00€ ou 85,00€ selon durée du séjour		
TOTAL GÉNÉRALE				
Acomptes 30 %				
Taxe de séjour*	x adultes	x nuits	0,22€
RESTE DÛ				

* Location de draps : Séjour 1 semaine ou inférieur : 50,00 € - Séjour supérieur à 1 semaine : 85,00 €

* Taxe de séjour : Perçue toute au long de l'année : 0,22€/pers. majeur/nuît. Sont exonérés totalement ou partiellement les personnes handicapées ou les campeurs présents pour leur travail sous contrat saisonnier.

Si vous n'optez pas pour la location des draps, sachez que :

- le chalet est équipé de 5 lits en 80 dont 2 superposés.
- les mobile-homes sont équipés d'un lit en 140 et de 2 lits en 80

Même en cas d'utilisation de duvet, le drap housse et la taie d'oreiller sont obligatoires

Nous procédons à l'encaissement de vos acomptes dès réception.

Une caution de 300€ par locatif est demandée à votre arrivée sous forme de deux chèques de 250€ et 50€. Elle vous sera restituée après état des lieux, le jour du départ.

Le nettoyage du locatif est obligatoire avant votre départ, nous serions dans l'obligation de déduire 50 € (ou 85 € suivant la durée du séjour) de votre chèque de caution si ce devoir n'était pas accompli.

Cet accord à valeur de contrat et engage les deux parties. Il devient définitif après l'envoi d'un double du contrat signé par la gérance du camping.

Date : Nom :

Pour le Camping de la Jamonière

Le solde du séjour sera à régler 30 jours avant l'arrivée, soit le

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de réservation et les accepte.

Sans signalement dans l'heure qui suit l'arrivée, le chalet ou MH est considéré propre et en bon état

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Noms, prénoms et dates de naissance de chaque personne

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE

Véhicule

MARQUE ET TYPE	COULEUR	N° IMMATRICULATION

Animal de compagnie*

RACE	TATOUAGE	DATE VACCIN RAGE

**Carnet de vaccination obligatoire*

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION D'UN MOBILE-HOME

Année 2022

Le fait de compléter, de signer et de retourner au camping de la Jamonière la feuille "CONTRAT DE LOCATION" accompagnée de vos acomptes, a valeur de contrat et engage les deux parties.

Sans les acomptes de 30 %, la réservation ne sera pas retenue. Par retour du courrier, vous recevrez un exemplaire signé par la Gérance qui vous confirmera l'enregistrement et l'acceptation de votre réservation.

Le solde du séjour sera à régler 30 jours avant l'arrivée.

Annulation de la réservation :

Toute annulation devra être notifiée par courrier, la date de réception déterminant la date d'annulation.

- Plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, les acomptes versés seront retenus
- Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, la location complète est due.

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la location complète est due.

Passé un délai de 24 heures à compter du jour prévu d'arrivée, si le locataire n'a pas prévenu de son retard et de sa nouvelle date d'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer le mobile-home ou chalet, les acomptes étant conservés.

La réservation est personnelle, il est interdit de céder à un tiers sa réservation sans l'accord préalable obligatoire de la Gérance du Camping. En cas de déclaration inexacte du demandeur, le présent contrat de réservation sera résilié de plein droit et les sommes versées au camping ne seront pas remboursées. En cas de litiges, ceux-ci seront de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de la Roche-sur-Yon (clause attributive de juridiction).

La location est à votre disposition à partir de 16 heures le jour du début de réservation ; vous devez la libérer à 11 heures, au plus tard, le dernier jour de votre réservation ; vous avez la possibilité de rester jusqu'à 15 heures, après acceptation de la gérance, moyennant 30 € supplémentaires.

Tout locataire, à son arrivée, devra se présenter à l'Accueil muni de sa feuille de réservation où il pourra retirer la clé de sa location.

Le matériel de chaque mobile-home ou chalet fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de contrôler à son arrivée et de signaler, le jour même, toute anomalie. Une caution de 300 € (250€ + 50€) est exigée à votre arrivée, elle est restituée au départ, sous déduction des détériorations et/ou manquants constatés. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, les frais d'entretien seront à la charge du locataire ; forfait ménage : 50 € pour un séjour d'une semaine ou inférieur ou 85 € pour un séjour supérieur à une semaine.

Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du camping consultable à l'Accueil.

Le prix de la location comprend un seul véhicule, pour tout véhicule supplémentaire 2,00€/ nuit vous seront facturés.

Le tarif de location pour 1 nuit est valable pour maximum 4 personnes pour les Mobile-home Confort, Premium A et Premium B ; 5 personnes pour le Chalet et 6 personnes pour les Lodges Cocoon. Pour toute personne en suppl., 10.00€ seront facturés par nuit.

Les locataires doivent être assurés multirisques.

Les animaux domestiques sont acceptés dans les locations à raison de 2,00€ / nuit / animal. Ces animaux doivent être vaccinés antirabique, tatoués et posséder un carnet de santé

Les visiteurs sont acceptés, ils seront sous la responsabilité des locataires qu'ils visitent. Ils doivent acquitter obligatoirement la redevance 'visiteur' de 3€50 par personne au Bureau d'Accueil à leur arrivée. Leur véhicule n'est pas autorisé à pénétrer sur le camping. Une place sur le parking visiteur leur sera attribué.

Ce contrat engage les deux parties. Il devient définitif après envoi d'un double du contrat signé par la gérance du camping.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de réservation et les accepte.

Date : Nom :

Le Camping de la Jamonière

Signature du Responsable.....